

6H57

**Société par actions simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 23 rue du Justemont
57175 GANDRANGE
922 592 522 RCS THIONVILLE**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 JANVIER 2025**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 31 797 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	31 797 euros
En totalité au compte « Report à nouveau »	13 156 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 15 janvier 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme,

Le Président
Grégory HOHL

